

60 000 manifestant·e·s contre les textes liberticides en France, des interpellations arbitraires à Paris

Une soixantaine de mobilisations contre la proposition de loi « Sécurité globale » rythment encore cette fin de semaine dans tout l'Hexagone. Au moins 60 000 personnes ont marché ce samedi 12 décembre. Plus de 150 villes, des métropoles jusqu'aux localités plus modestes, ont déjà connu au moins un rassemblement depuis le 28 novembre, grâce au tissu associatif, syndical et politique sur lequel repose encore la vitalité démocratique de ce pays. Nous nous en félicitons.

Toutefois, comme nous le redoutions, la manifestation parisienne, bien que dûment déclarée par un collectif d'organisations et autorisée par la préfecture de police, s'est transformée en souricière.

Nombre d'observateurs ont constaté ce samedi 12 décembre dans la capitale des dérives inadmissibles liées à un déploiement policier et militaire brutalisant et attentatoire au droit de manifester : interpellations en masse, charges infondées faisant éclater le cortège, retenues sans motif légitime au-delà du délai légal, gardes à vue notifiées à la chaîne sur la base d'infractions pénales dévoyées, refus de contacter l'avocat désigné par les gardés à vue... Une fois encore, journalistes comme manifestant·e·s ont été pris pour cibles. Le pouvoir exécutif a donné à voir sa détermination à mater toute contestation.

A Lyon et à Caen, des pratiques semblables ont été relevées.

Ne nous y trompons pas : le total des interpellations mis à jour en direct sur le compte Twitter du ministre de l'Intérieur dissimule trop souvent des procédures arbitraires. Les témoignages affluent et concordent en ce sens. Le récit gouvernemental repose sur des chiffres artificiellement gonflés. Cette manipulation a déjà été employée le 1er mai 2018 ou pendant le mouvement des Gilets jaunes.

Le pouvoir cherche à nous décourager, mais il n'y parviendra pas !

Nos organisations constatent que l'offensive contre nos libertés fondamentales se poursuit. Les trois décrets du 2 décembre 2020 élargissant les possibilités de fichage des militants et de leur entourage jusqu'aux enfants mineurs ainsi que de leur santé ou de leurs activités sur les réseaux sociaux seront contestés en justice. La loi dite « Séparatisme » représente un autre coin enfoncé contre les libertés.

C'est du jamais vu en France. Nous glissons lentement mais sûrement vers un régime autoritaire, un État illibéral, un État de police. Moins les politiques de ce gouvernement apparaissent comme légitimes, plus celui-ci utilise la répression et l'étouffement des libertés pour les imposer.

Paris, le 13 décembre 2020.

Premières organisations signataires :

Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid) - Association des cinéastes documentaristes (Addoc) - Attac - Black Robe Brigade - Collectif Kelaouiñ - Club de la presse Occitanie - Confédération générale du travail (CGT) - La Quadrature du Net (LQDN) - Ligue des droits de l'Homme (LDH) - Profession : pigiste - Reporters en colère (REC) - Scénaristes de Cinéma Associés (SCA) - Société des personnels de l'Humanité - Société des réalisateurs de Films (SRF) - Syndicat de la magistrature - Syndicat national des journalistes (SNJ) - Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) - Union syndicale Solidaires -